

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1207

Artikel: Nouvelle gestion publique : la pomme de discorde
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015443>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La pomme de discorde

L'extrême-gauche, celle qui aime à se qualifier de combative, ne veut rien entendre d'une réforme de l'administration inspirée des principes de la nouvelle gestion publique (voir le tiré à part «Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat»).

(jd) Déjà le POP vaudois s'était distingué, à l'occasion du débat organisé à Lausanne par notre hebdomadaire, *Atag, Ernst & Young* et le *Journal de Genève-Gazette de Lausanne*, en distribuant un tract caricaturant la nouvelle gestion publique, un texte révélateur d'une complète incompréhension du sujet plus que de l'humour de ses auteurs. Alors même que le secrétaire général de la mairie communiste de Saint-Denis, dans la banlieue parisienne, lors de ce même débat, présentait devant un parterre de notables bourgeois interloqués le bilan positif et combien stimulant de la modernisation administrative conduite dans sa ville depuis une dizaine d'années.

ses. Quant à «SolidaritéS», le dernier-né de l'extrême-gauche romande, il ne voit dans la nouvelle gestion publique qu'un «reagan-thatchérisme repeint en façade». Si l'on ajoute que Dominique Föllmi, le candidat démocrate-chrétien au Conseil administratif de la capitale genevoise, a fait du «New Public Management» le fer de lance de sa campagne électorale, on a fait le tour de la zizanie politique régnant au bout du lac à propos de la nouvelle gestion publique.

Quelle défense du service public?

Alors, les socialistes, et les écologistes avec eux, sont-ils tombés dans le panneau du néolibéralisme et l'extrême-gauche constitue-t-elle le dernier rempart du service public? Cette dernière, bien sûr, cherche à accréditer cette idée en refusant toute diminution des prestations et en revendiquant une augmentation des effectifs de l'administration. Une position on ne peut plus défensive et conservatrice.

Les partisans de la nouvelle gestion publique sont-ils pour autant des progressistes? La méfiance est de mise, car sous cette appellation se cachent les intentions les plus diverses, y compris celles de réaliser des économies en sabrant dans les prestations, un point c'est tout. Or la nouvelle gestion publique déborde largement le cadre étroit de l'équilibre budgétaire qui fascine la droite et révulse l'extrême-gauche. Elle peut certes contribuer à réaliser des économies en affectant de manière plus efficace les deniers publics. Mais tel n'est pas son objectif premier.

La nouvelle gestion publique vise à adapter l'action de l'Etat aux exigences de la société contemporaine. Par une administration plus responsable, plus préoccupée par les besoins qu'elle a à satisfaire et par les coûts de ses prestations; par des autorités exécutives et législatives plus attentives à définir des priorités, à fixer des objectifs et à contrôler leur réalisation; et par une meilleure prise en compte des demandes des usagers.

Bien plus qu'une simple méthode d'organisation imposée par des techniciens, la nouvelle gestion publique peut revaloriser à la fois l'action politique, l'activité administrative et le rôle des usagers et des groupes sociaux.

Dommage qu'une coalition de gauche, qui ambitionne d'obtenir la majorité aux prochaines élections municipales, ne puisse s'unir sur un thème réformiste par excellence. Aujourd'hui, la révolution semble se contenter du statu quo. ■

New Public Management

Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat

Le tiré à part de la série d'articles parus dans *DP* en 1994 peut être commandé à *DP* au prix de frs. 12.- plus port. Ces textes sont inspirés du livre de David Osborne et Ted Gaebler, *Reinventing Government. How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector* et ont été réunis en une brochure: *Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat*, éditée par *Domaine Public*.

Commandé par écrit à la rédaction de *Domaine Public*, case postale 2612, 1002 Lausanne, par télécopie au 021/312 80 40 ou par téléphone au 021/312 69 10.

tes, qui ont catégoriquement rejeté cette proposition «de droite et même d'extrême-droite», finalement renvoyée en commission par la gauche rose-verte et les voix bourgeois

•••

raître et dont on est toujours sans nouvelles; tout comme l'auraient fait des militants sans voix, et sans avoir même tenté de prendre directement contact avec le président chilien. La goujaterie ne connaît pas les frontières politiques.

Une semaine plus tôt, en consacrant trois heures à débattre de l'augmentation du montant des amendes d'ordre en matière de circulation routière, le Conseil national a illustré l'ampleur et la gravité de sa tâche. Et il compte bien remettre ça à l'occasion, puisqu'une majorité a refusé de déléguer cette compétence au Conseil fédéral. Qui a dit que le parlement est surchargé? ■